

Liberte Politique

/

Rendez-nous la messe !

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 17 novembre 2020

Source [Le Salon Beige] Voici le discours de notre ami Maître Jérôme Triomphe, avocat dans plusieurs des combats de Liberté politique, Stop au porno ou France Audace, lors de la manifestation pour la liberté du culte qui s'est tenue à St Maur des Fossés.

Catholiques de France !

Vous connaissez la situation :

1- Le gouvernement nous a interdit de nous rassembler dans nos églises que l'Etat nous a déjà volées deux fois en 1790 et en 1905.

Au mépris de la laïcité, ce gouvernement a décrété que les funérailles étaient plus importantes que la communion eucharistique.

Ce 7 novembre, le Conseil d'Etat a validé cette interdiction d'assister à la messe dans nos églises contrairement aux avis du conseil scientifique.

La liberté fondamentale du culte a été rabaissée en dessous de la liberté de manifestation qui, elle, reste autorisée.

Le culte ne peut même être exercé qu'à titre accessoire à une autre activité au hasard d'un déplacement. Voilà ce qui est écrit.

La liberté fondamentale du culte n'est plus qu'un mot vide de sens

Au nom de la nouvelle dictature sanitaire, le gouvernement exige

que des millions de parents accompagnent des millions d'enfants dans les écoles,

que les entreprises restent ouvertes pour faire rentrer les impôts,

que les parisiens se collent les uns aux autres dans le métro dans l'air le plus pollué de France

et que l'on puisse continuer à faire la queue dans les tabacs pour acheter ses cigarettes au nom de la santé publique !

Ils ont même prévu la réouverture des téléskis, c'est dans le décret !

On peut courir par milliers sur les bords de marne ou de Seine,

on peut se presser par centaines dans les magasins et aller dans une jardinerie s'acheter un barbecue ou une plante verte à l'heure de la messe pendant que nos petits commerçants crèvent la bouche ouverte dans l'indifférence gouvernementale.

Mais passer 1h par semaine à la messe masqués et séparés, cela leur est insupportable !

2- Le précédent ministre des cultes avait tenté de nous expliquer dans un français approximatif qu'on pouvait regarder la messe à la télé et que pour le reste on n'avait qu'à prier individuellement.

Nous avons essayé de lui expliquer, en vain, que cela revenait à prétendre faire du vélo en regardant le tour de France.

Nous avons essayé de lui expliquer, en vain, ce qu'était un sacrement et que la communion eucharistique était la nourriture de notre âme.

Nous avons essayé de lui expliquer que lorsqu'on avait regardé top chef à la télé, on n'était pas rassasié. Pire, que cela nous donnait faim.

Le nouveau ministre chargé des cultes vient de récidiver en nous menaçant de nous envoyer les forces de l'ordre : après avoir justifié l'interdiction de la messe il a proféré que « *la vie est plus importante que tout* »!

Non, pas vous !

Pas l'Etat qui s'est acharné à la mort de Vincent Lambert !

Pas l'Etat promoteur de l'avortement de millions de petits d'hommes arrachés du sanctuaire que devrait être le ventre de leur mère !

Pas ce gouvernement d'une majorité qui a étendu la mort des enfants pour détresse psychosociale jusqu'à 9 mois moins 1 seconde !

Alors si, M. le ministre, pour tous les croyants, il y a plus important que la vie terrestre, même si en réalité nous en sommes les meilleurs et les plus ardents défenseurs !

Le plus important pour nous, c'est la vie divine en notre âme ici-bas car sinon nous ne sommes que des cymbales retentissantes.

Le plus important pour nous, c'est la vie éternelle !

Car à quoi sert à l'homme de gagner tout l'univers s'il vient à perdre son âme ?

Ils ont refusé de nous écouter parce qu'ils ne savent rien, ne comprennent rien et en réalité nous méprisent.

3- La vérité, c'est que les catholiques, ça ne leur fait pas peur.

Mêmes les Français ne leur font pas peur puisque le Premier ministre a osé dire qu'il n'entendait pas nous « lâcher la bride », comme si nous étions des animaux qu'il pouvait diriger à sa guise sous le joug de l'arbitraire d'Etat.

Ainsi, enhardis dans leur mépris de la religion et de la liberté, ils ont franchi un pas supplémentaire dans une grossière et stupéfiante répression antireligieuse.

Alors que l'article 3 du décret du 29 octobre nous permet de manifester, à la seule condition de justifier que nous respectons les mesures sanitaires, les préfets de France ont reçu des consignes d'interdiction maximum.

Ils ont prétendu au mépris de la jurisprudence que prier ou dire la messe sur la voie publique ne relevait pas d'une manifestation déclarée.

Comme si l'Etat avait le droit de juger des modes et des contenus des manifestations.

Plus de 40 manifestations ont ainsi été déclarées dans toute la France.

Ne parlons pas des préfetures qui gardent le silence au lieu de délivrer le récépissé de déclaration de manifestation qu'ils ont l'obligation de donner. Elles laissent ainsi illégalement les organisateurs dans l'incertitude et l'insécurité juridique, en cherchant à dissuader les manifestants qui n'en peuvent plus d'être verbalisés.

Dans d'autres cas, à Nantes, à Lyon, à Clermont-Ferrand, à Bergerac, à Paris, à Grenoble, à Strasbourg les interdictions tombent : les préfets du ministre chargé des cultes prétendent interdire toutes prières et ne permettre que des manifestations revendicatives. Au mépris du droit et de la laïcité !

Ceux qui avaient eu l'idée de manifester devant les portes des églises ouvertes où se célèbre une messe sans fidèles ont été déplacés sur des places sans églises.

Ceux qui avaient eu l'audace d'annoncer une manifestation revendicative de messes ou de prières ont été interdits.

A Clermont Ferrand, le juge a interdit une manifestation car elle était déclarée « à des fins religieuses ».

A Nantes, le tribunal administratif vient de rejeter un référé-liberté au motif que, le culte étant interdit à l'intérieur, il doit donc être interdit à l'extérieur !

Ce n'est ainsi pas le prétendu risque de propagation du virus dans les églises qui est en cause, c'est le culte lui-même !

A Lyon, le préfet a convoqué l'organisateur. Il était 6 autour de la table pour lui dire : la simple présence d'un prêtre, c'est cultuel, donc ils prétendent l'interdire.

Un genou à terre, c'est cultuel et ils prétendent l'interdire. Mais quand c'est avec Black Lives Matters, c'est encouragé .

Quand l'organisateur leur a demandé si lire l'Evangile dans une manifestation était un acte cultuel, il y a eu des flottements et des discussions car ils n'étaient pas d'accord entre eux !

L'organisateur leur a même demandé s'il devait faire corriger son discours par le Préfet. Voilà où nous en sommes !

A Paris, avant qu'elle soit définitivement interdite, devait se tenir cet après-midi une manifestation de prières devant St Sulpice.

Vendredi, le Préfet a dit : je vous interdis je cite : « *tout caractère religieux : pas de prières, pas de chants, pas de messe* », et, tenez-vous bien : « *pas de signes religieux apparents* » ! Mais de quel droit !

Tenez, pour le préfet de Paris, brandissez vos croix et vos médailles !

A Strasbourg, le Préfet a interdit de prier même en silence. Ces gens sondent maintenant les reins et les cœurs. Ils se prennent pour Dieu !

Alors par quel miracle avons-nous pu nous réunir ce jour ?

Au fait que le préfet a conditionné notre manifestation au fait que nous ne récitions pas de prières !

Du droit indu et abusif du plus fort.

Et vendredi, le ministre prétendument chargé des cultes vient de menacer les évêques de France : prier dans la rue serait non seulement une contravention au décret mais une atteinte grave à la loi de séparation des Eglises et de l'Etat ! Mais savent-ils seulement de quoi ils parlent ? Leur ignorance de la religion et du droit est abyssale et nous donne même une idée de l'infini : la laïcité ne s'impose qu'à l'Etat et à ses agents, pas aux religions Dieu merci !

4- Certains ont voulu croire à une laïcité apaisée mais c'est l'Etat qui, aujourd'hui, sous des prétextes sanitaires, veut imposer son laïcisme agressif à la religion.

Ces prétentions actuelles de l'Etat ne doivent pas nous leurrer : il tente, par touches, avec la complicité de médias incultes, de faire passer l'idée folle que la laïcité interdirait toute expression religieuse ailleurs que dans le domaine privé ou au fond des sacristies.

Cette prétention nouvelle est totalitaire !

Si on ne s'y oppose pas, la prochaine étape, ce seront les processions et pèlerinages qui seront interdits. Ça leur est insupportable ! Et après ? Si la laïcité doit s'appliquer un jour à la religion, l'Etat ne sera-t-il pas tenté un jour d'imposer la conformité de la doctrine et de la morale naturelle aux lois de la République ?

5- Ce totalitarisme laïciste et antireligieux est gravissime mais ne doit pas nous étonner.

N'oublions pas les leçons de l'histoire.

En 1790, l'Etat a volé les biens temporels des catholiques, fruit du travail et des sacrifices de générations de nos ancêtres qui ont irrigué les sillons de la terre de France de leur sang et de leur labeur.

Ils ont permis de faire pousser ces magnifiques églises et cathédrales qui élancent leurs flèches vers le Ciel comme pour rappeler à ces ministres sans Dieu que la vie n'a qu'un temps.

115 ans plus tard, en 1905, le même Etat a volé ce qui restait de biens temporels aux catholiques. Il a persécuté les congrégations religieuses en les expulsant de France. Il a brisé les portes des églises, ouvert les tabernacles et fait l'inventaire des calices et ciboires qui nous appartenaient pour décider ce qu'il saisirait à son profit.

Mais 115 ans plus tard à nouveau, en 2020, ce sont les seuls biens spirituels qui nous restent qu'on nous arrache désormais. Nous assistons à la troisième spoliation des biens des catholiques.

Mais à l'inverse des biens temporels sous cadastre, ces biens spirituels sont inscrits dans les grands registres de nos âmes et cautionnées dans le grand livre des hypothèques de Dieu. Alors ces biens, ils n'ont pas le droit de nous les prendre !

En 1905, les catholiques s'étaient levés pour protéger leurs églises dans lesquels l'Etat prétendait entrer pour procéder aux inventaires.

En 2020, les mêmes catholiques, fiers héritiers des catholiques d'hier, se trouvent devant ces mêmes églises dans lesquelles nous sommes interdits d'assister à la messe.

Alors oui, la liberté est un bien fragile à préserver et qui reste toujours à défendre pour revenir à la vraie laïcité, celle que nous a enseignée Jésus (prononcer son nom sur la voie publique, c'est interdit M. le Préfet ?) : rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.

C'est un Etat laïciste et antireligieux qui prétend désormais nous interdire de prier dans la rue, même en silence. Selon le mot de Clémenceau, qui avait au moins eu l'intelligence politique de mettre fin aux inventaires devant l'opposition des catholiques : « *rendez à César ce qui est à César et tout est à César* ».

5- Et bien nous ne l'acceptons pas !

Un droit, ça ne se négocie pas, ça se revendique !

Rendez à Dieu ce qui est à Dieu !

Rendez-nous la communion au corps du Dieu vivant !

Rendez-nous ce qui nous appartient !

Et reprenons ensemble ce cri qui sonne dans tout le pays de France et qui résonne de ville en ville comme l'écho de notre colère, de notre espérance et de notre détermination :

Rendez-nous la messe !